

Réunion d'information | DAAF / CAPAM

Le réseau France services agriculture à Mayotte

Architecture du dispositif, agrément des structures d'accompagnement et préparation du démarrage au 1er janvier 2027

Mercredi 7 octobre 2026, 10 h | DAAF de Mayotte, en présentiel et en visioconférence



FSA en bref et objectifs de la réunion

1er janvier 2027

entrée en vigueur ; fin du PAI et des stages 21 et 40 heures

2 composantes

PADU - structures agréées niveau 2

6 missions

émergence, installation, transmission / accompagnement, formation (niveau 2)

Objectifs de la réunion



Présenter le cadre légal et le parcours de l'utilisateur

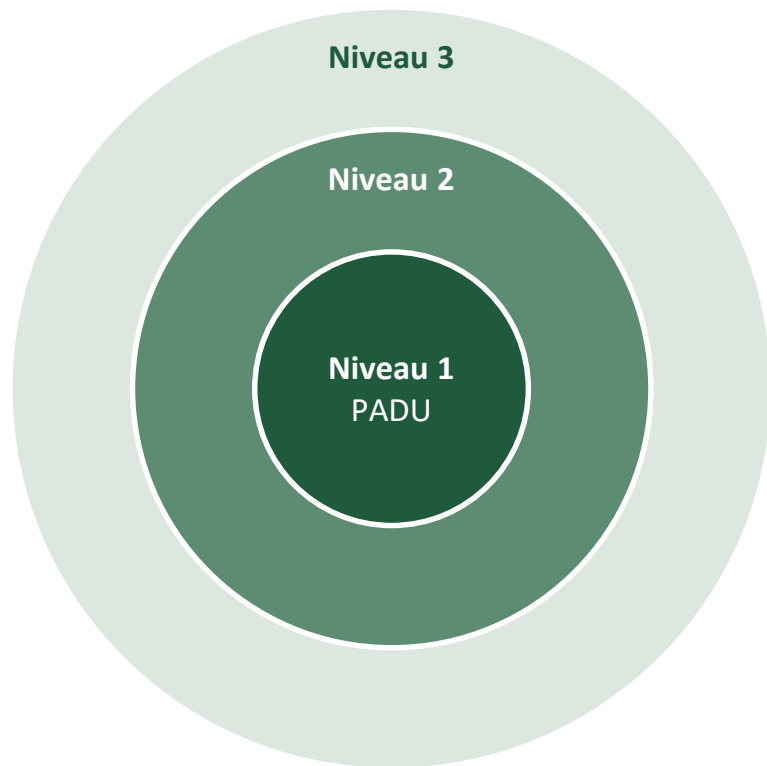


Préciser les missions et les conditions d'agrément du niveau 2



Lancer les ateliers de consolidation animés par la CAPAM

Une architecture en trois cercles



Niveau 1 : PADU tenu par la CAPAM

Mission de service public. Accueil, conduit l'entretien de positionnement, présente la liste exhaustive des structures agréées, tient le RDU. Ne conseille pas sur le fond du projet.



Niveau 2 : structures agréées par le préfet

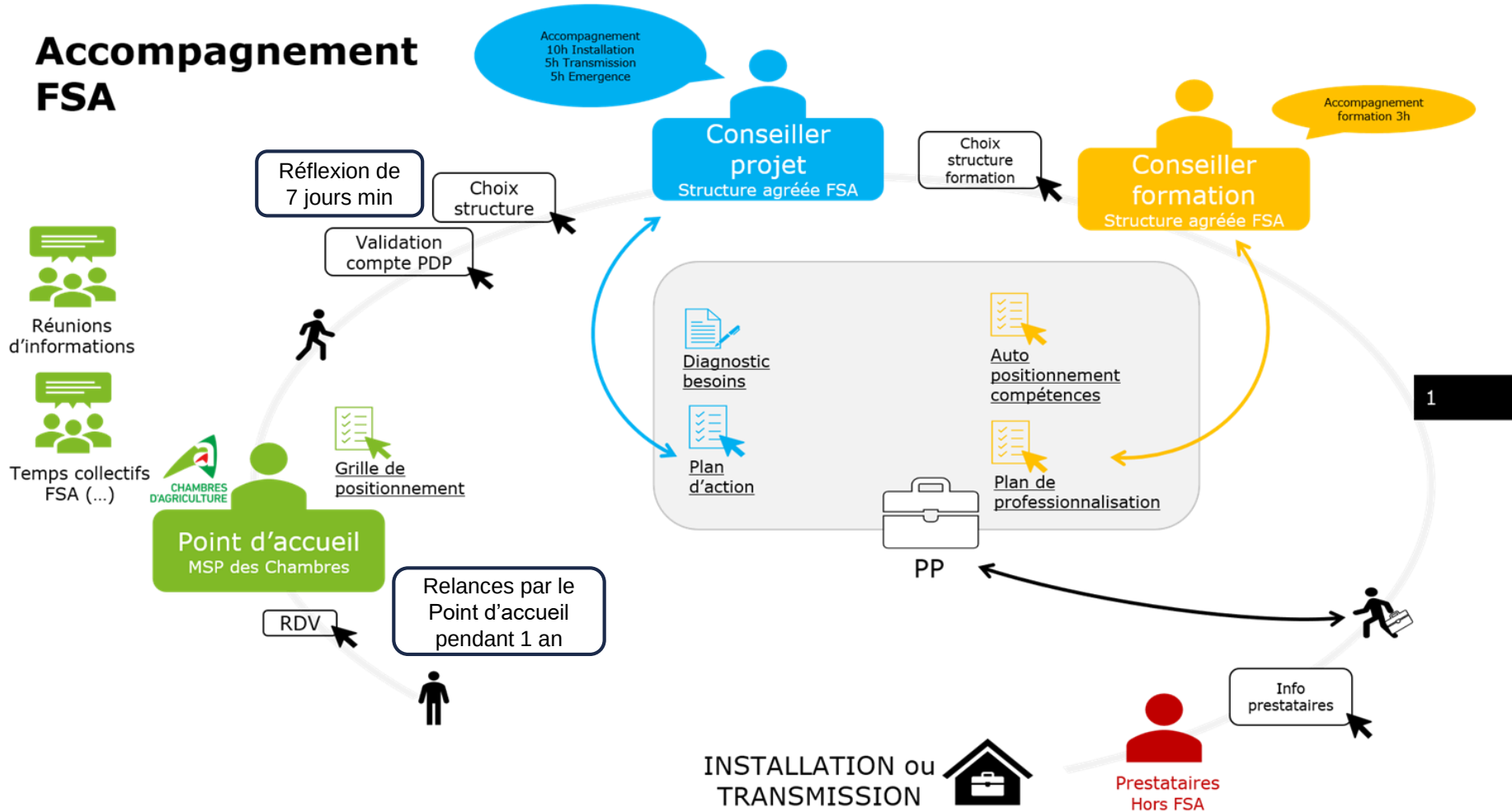
Organismes publics ou privés. Accompagnement individuel selon le cahier des charges national.



Niveau 3 : prestataires hors réseau

Formation, plan d'entreprise et comptabilité, foncier, financement, protection sociale. Sans fondement réglementaire propre. Recensées par la DAAF.

Accompagnement FSA



Niveau 2 : 6 types d'agrément

Agrément accompagnement



Émergence

Confirmation de l'idée,
maturation,
structuration

Livrable : Projet
personnalisé
d'émergence



Installation

Bilan personnalisé,
étapes et aides, aide à la
rédaction du PPI

Livrable : Projet
personnalisé
d'installation



Transmission

Diagnostic, droits
sociaux

Livrable : Projet
personnalisé de
transmission

Agrément formation

Exclu de la mission Installation : la conception du plan d'entreprise exigé pour la DJA, qui relève de prestataires hors réseau.

Obtenir et conserver l'agrément

Obligations des structures agréées

- décret n° 2026-323



Moyens suffisants ; conseillers avec expérience agricole et compétences nécessaires



Formation des conseillers avant prise de fonction, actualisation annuelle



Présentation neutre et exhaustive de l'offre hors réseau



Saisie des usagers au RDU via le SI-FSA
Suivi des usagers
Mise en relation candidats-cédants



Rapport annuel avant le 31 mars ; participation au COD



Secret des affaires ; engagement écrit avant mise en relation

Procédure - décrets n°2026-386 et 2026-387 et arrêté du 7 septembre 2026

1

Dossier de candidature : Démarche numérique

Demande d'agrément, organigramme, description des activités, méthodologie, bilan d'activité sur 2 ans, agréments précédents, description des moyens, liste et CVs des conseillers, plan de montée en compétence

2

Instruction par la DAAF

Appel à candidatures du 8 octobre au 8 novembre
Ensuite : candidature au fil de l'eau

3

Agrément par arrêté préfectoral puis convention de paiement

3 ans au plus, échéance nationale unique 31/12/2029 ;
silence de 2 mois = rejet

4

Formation des conseillers

Obtenir et conserver l'agrément

Agrément de plusieurs structures par un mandataire unique (arrêté du 7 septembre 2026)

- “ La demande d’agrément peut être déposée par :
- une structure pour son propre compte ;
 - un mandataire pour le compte de chacune des structures mandantes.”

Agrément avec conseillers mis à disposition

Une structure peut être agréée sur la base de conseillers mis à disposition

Formation obligatoire des conseillers avant leur entrée en exercice + actualisation chaque année

- décret n° 2026-323

Présentation de FSA

Présentation de la politique d’installation transmission nationale et régionale

Présentation des structures niveau 3

Sensibilisation aux difficultés rencontrées par les femmes

Sensibilisation aux enjeux psycho-sociaux de la transmission

Présentation méthode commune pour les conseillers formation

Présentation MSA

Utilisation du SI-FSA

De l'AITA à FSA : ce qui change au 1er janvier 2027

	AITA (jusqu'au 31/12/2026)	FSA (à partir du 01/01/2027)
Porte d'entrée	PAI labellisé, animé par JA au lycée de Coconi	PADU unique tenu par la CAPAM, avec obligation de neutralité
Parcours	PPP élaboré avec le CEPPP, agréé par le préfet	PPI rédigé avec une structure agréée et approuvé par elle
Stage collectif	Stages 21h et 40h	Supprimés au national ; temps collectifs du PADU
Choix de l'accompagnateur	Structures labellisées	Liste exhaustive des structures agréées, 7 jours de réflexion, libre choix
Données	Outils hétérogènes, peu partagés	SI-FSA commun matérialisant le RDU
Financement	Enveloppes AITA annuelles par action	Service public et forfaits par usager (en définition)

Financements : un dispositif encore partiellement stabilisé

Composante	Modalité	Financier	Statut
PADU (niveau 1)	Mission de service public des chambres	État, modalités non arrêtées	Non stabilisé
Niveau 2 : forfait par usager	Installation 750 € (10 h) ; émergence 375 € (5 h) ; transmission 375 € (5 h) ; formation 225 € (3 h)	État en relais de l'AITA ; collectivités le cas échéant	Hypothèse
Communication, métiers	Ancien volet communication de l'AITA	Contacteur la DAAF si besoin de financement	Non financé
Formations de l'usager	Prise en charge selon le statut	VIVEA, France Travail, DRM, CPF, État	Droit commun
DJA (FI 75.01)	23 800 à 49 000 € selon la difficulté ; tranches 80 % / 20 %	FEADER 85 % ; DRM et MAASA 15 %	Opposable
Aide nouvel agriculteur (FI 75.05)	20 000 € pour les 40 à 62 ans ; deux tranches	Idem	Opposable

FEADER à Mayotte : l'autorité de gestion est l'État (préfet, DAAF) ; toute conditionnalité des aides au passage par FSA passe par les fiches d'intervention, **en cours de modification**

Gouvernance et système d'information

Trois instances de concertation (décret n° 2026-844)

CNIT National

Comité national de l'installation et de la transmission

CRIT Régional

Avis sur les règles régionales ; liste des prestataires hors réseau ; bilan du réseau

COD Départemental

Suivi opérationnel, dossiers complexes, bilan du réseau

SI-FSA : outil commun matérialisant le RDU

Lot 1 Janvier 2027

Comptes, rendez-vous, dossiers, espaces conseiller et administrateur

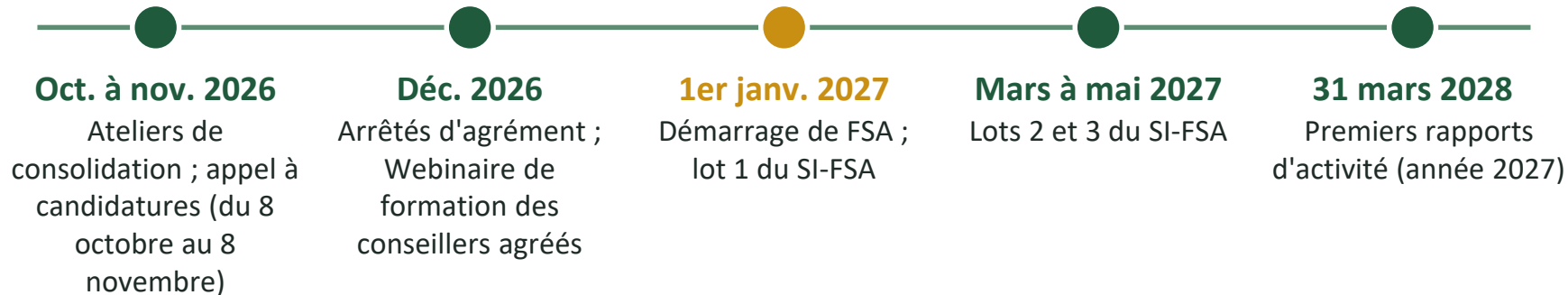
Lot 2 Mars 2027

Espace porteur de projet, documents, FranceConnect

Lot 3 Mai 2027

Site public, réunions collectives, tableaux de bord, repérage des cédants

Un calendrier contraint



Questions

Échange : organisons ensemble les ateliers



Calendrier et fréquence

Proposition : un cycle resserré d'ici fin novembre 2026, en amont des arrêtés d'agrément. Quel rythme vous convient ?



Format et lieux

Présentiel, visio ou hybride ? Accueil tournant entre structures, dont le site de Coconi ?



Participants

Qui représente chaque structure ? Faut-il associer le Département-Région, la MSA, les banques ?



Thèmes et livrables

Quelles priorités parmi les thèmes proposés ? Quels livrables attendez-vous à l'issue du cycle ?

Un cadre juridique désormais publié

